

TU ES EN IPPJ OU AU CCMD ?



→ La Commission de Surveillance (CdS)
est là pour vérifier que tes droits sont respectés.

☎ 02 209 04 25

Tu peux nous appeler !

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un organe indépendant qui contrôle les **conditions** dans lesquelles les jeunes sont privés de liberté et le respect de **leurs droits**.



Nous sommes composés de professionnels aux profils variés : avocats, juges, criminologues, médecins, pédagogues et psychologues. La Commission est présidée par le Délégué général aux droits de l'enfant.

Que faisons-nous concrètement ?

- ☛ Nous **visitons** les lieux où des jeunes sont privés de liberté (IPPJ et/ou CCMD), au moins une fois par mois ;
- ☛ Nous **rencontrons les jeunes et le personnel** des IPPJ et du CCMD, ainsi que toute personne pouvant apporter des informations sur leur fonctionnement et sur la manière dont les jeunes y sont traités ;
- ☛ Nous t'aидons à **dialoguer avec tes éducateurs de section et la direction** ;
- ☛ Nous rédigeons un **rapport annuel** rendu public ;
- ☛ Nous formulons des **avis et des recommandations** afin d'améliorer les conditions de prise en charge des jeunes privés de liberté.



Si tu veux, tu peux nous parler !

Nous pouvons te rencontrer en privé,
et t'écouter sans jugement.

TU ES EN IPPJ OU AU CCMD ?

→ La Commission de Surveillance (CdS)
est là pour vérifier que tes droits sont respectés.



Si tu veux, tu peux nous parler !

Nous pouvons te rencontrer en privé,
et t'écouter sans jugement.

 02 209 04 25